

Culture Montréal

— VALORISER ET MIEUX SOUTENIR LA PRATIQUE
ARTISTIQUE AMATEUR : COMPOSANTE MAJEURE
D'UNE STRATÉGIE D'ACCÈS AUX ARTS ET À LA
CULTURE : MÉMOIRE SUR LE LOISIR

Juin 2019

L'accès aux arts et à la culture pour tous est un projet de société. La participation culturelle, sous toutes ses formes, devient désormais un but vers lequel tendre pour éviter que les grandes villes se fracturent en fonction des disparités économiques, sociales, linguistiques et culturelles. En investissant davantage dans la médiation culturelle, dans l'art public, dans les loisirs artistiques, dans les programmes artistiques à l'école, on ne peut qu'améliorer la créativité, la libre pensée et la capacité de vivre ensemble des citoyens.

- Simon Brault ¹

1. CONTEXTE

Culture Montréal s'intéresse depuis longtemps à la participation culturelle et applaudit l'initiative de la Commission de la culture, du patrimoine et des sports d'examiner de manière approfondie les enjeux du loisir, un sujet qui est souvent dans l'angle mort des politiques et des interventions publiques.

→ À l'échelle québécoise, le gouvernement s'est largement désintéressé des questions de loisir depuis qu'en 1979, il a reconnu les municipalités comme maîtres d'œuvre en matière de loisir. Si bien que la marque «sport et loisir» s'est retrouvée, la plupart du temps, accolée au ministère de l'Éducation.

Il faut se réjouir par ailleurs que le plan d'action de la nouvelle Politique culturelle du Québec, *Partout la culture*, fasse maintenant une place au loisir culturel et qu'une somme de 2 M\$ par année (sur cinq ans) lui soit réservée:

Objectif 1.2 Soutenir une participation culturelle élargie et inclusive.

Mesure 2 Encourager la pratique du loisir culturel et les initiatives utilisant la culture comme outil d'intervention sociale.²

→ À l'échelle montréalaise, depuis la nouvelle Ville, en 2002, les loisirs sont essentiellement de la juridiction des arrondissements, ce qui va de soi. Un Service des sports et loisirs faisait partie de l'organigramme de la nouvelle Ville et a été aboli deux ans

¹ Simon Brault, *Le facteur C*, Éd. Voix parallèles, page 156.

² <https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/societe/>

plus tard: le dossier du loisir a alors été transféré au Service de la culture. Un commissaire assure le lien avec les arrondissements pour les enjeux communs.

La Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal en dit ceci :

La pratique artistique amateur et le loisir culturel sont les premiers jalons de la proximité et de l'accessibilité et autant d'occasions de vivre ensemble dans les quartiers culturels montréalais. Il s'agit d'outils très pertinents pour la persévérance scolaire et le développement de l'estime de soi chez les jeunes. De plus, la pratique artistique amateur constitue un élément important du développement des publics. Il faut maintenant travailler à la fois à favoriser et reconnaître les passerelles entre le milieu culturel professionnel et celui du loisir culturel et à stimuler les maillages interarrondissements et interservices³.

2. BILAN ET PERSPECTIVES

Comme l'affirme le communiqué émis par la Commission, son mandat consiste à établir «un premier diagnostic en plus de vingt ans au sujet de l'état du loisir public à Montréal». Toutefois, on ne peut en dire autant de la pratique artistique amateur, composante majeure du loisir culturel montréalais.

En effet, en 2012, le Bureau du loisir du Service de la culture a commandé un diagnostic exhaustif de l'état et des perspectives de la pratique artistique amateur. En incluant les annexes, c'est une production de près de cinq cents pages qui a été remise à la Ville et accessible depuis sur son portail web. Il est à noter que ce travail a été financé dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal, donc en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications.

³ Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2017-2022, p. 97

Dans le document d'une dizaine de pages, intitulé «Sommaire et faits saillants», qui résume cette production, on retient notamment :

- que la pratique artistique amateur est importante pour les Montréalais et contribue à leur qualité de vie,
- que l'offre actuelle est dans l'ensemble satisfaisante,
- mais que les lieux dans lesquels elle est présentée sont assez vétustes, mal équipés et que peu d'espaces sont disponibles pour la diffusion,
- que les besoins et intérêts des Montréalais sont appelés à se transformer au cours des années qui viennent, en raison notamment de l'évolution sociodémographique et de la progression des nouvelles technologies.

Nous nous permettons de suggérer aux membres de la Commission de prendre connaissance de cette documentation, qui nous apparaît toujours d'actualité et qui contient également beaucoup d'information chiffrée.

En décembre 2013, un an après la publication du Diagnostic, le Bureau du loisir a rendu public un document intitulé «Le loisir culturel au cœur de la participation culturelle des Montréalais! – Plan d'action de la pratique artistique amateur à Montréal 2013-2017».

Ce document est le résultat de cinq «cafés-rencontres» qui ont réuni plus de 130 intervenants montréalais de tous les quartiers. L'objectif était de convenir d'un plan d'action qui permettrait de donner des suites concrètes au Diagnostic de 2012.

Des conclusions de cette démarche ont découlé quatre axes d'intervention :

1. Consolider le réseau montréalais du loisir culturel.
2. Renouveler la programmation.
3. Valoriser la pratique artistique amateur et mieux faire connaître l'offre municipale en loisir culturel.
4. Améliorer les infrastructures vouées à la pratique artistique amateur.

Culture Montréal constate avec plaisir que de nombreux organismes et groupes participent à la consultation menée par votre Commission; ceux-ci disposent d'une connaissance fine de la réalité du loisir dans les quartiers montréalais. Notre intervention a un caractère plus général et cible deux questions: la valorisation du loisir culturel et l'amélioration des infrastructures.

3. DEUX PRIORITÉS GÉNÉRIQUES EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR

3.1 La valorisation

Cette question comporte plusieurs dimensions, notamment :

- une reconnaissance insuffisante des bienfaits de la pratique artistique, autant pour les citoyens que pour les collectivités;
- un faible tirant d'eau en matière de diffusion des œuvres créées par les artistes amateurs montréalais;
- une difficulté persistante de recrutement et de rétention des formateurs.

Cette absence de valorisation s'explique aussi par la vétusté des infrastructures et des équipements. Nous reviendrons sur ce point dans la section suivante.

Même s'il reste beaucoup à faire pour que le réseau des bibliothèques et celui de la diffusion culturelle (maisons de la culture) atteignent leur plein potentiel, il n'en reste pas moins que le loisir culturel est clairement le parent pauvre du développement culturel à l'échelle citoyenne.

Par exemple, une bibliothèque de quartier fait partie d'un réseau incluant la Grande bibliothèque, qui fait aussi office de bibliothèque centrale. Une maison de la culture, fait partie d'un écosystème (création, production, diffusion) qui inclut les salles de spectacle et de concert, ainsi que les musées d'art montréalais, en plus de son propre réseau Accès culture.

On ne retrouve pas l'équivalent dans le réseau du loisir culturel. Ce réseau est bien réel, composé de nombreux organismes actifs dans les quartiers. Les directions CSLDS (culture, sport, loisir, développement social) des arrondissements assument aussi leurs responsabilités. Mais ce réseau est extrêmement fractionné.

Cette réflexion a amené plusieurs organismes, dont Culture Montréal, à faire la promotion d'un centre consacré à la diffusion de la pratique artistique amateur.

Ce projet a été originalement présenté par le Patro Le Prévost, dans la foulée du Plan d'action de décembre 2013.

Par la suite, Culture Montréal l'a intégré dans son mémoire sur la Politique culturelle de la Ville de Montréal:

6.3.2.3 Le loisir culturel et la pratique artistique amateur⁴

(...) Culture Montréal appuie les priorités identifiées par la Ville: expérience de qualité, collaboration entre les intervenants, amélioration des infrastructures, aménagement d'espaces publics, valorisation des œuvres citoyennes.

Par ailleurs, les documents du Diagnostic et le Plan d'action 2013-2017 nous inspirent une recommandation. Les besoins identifiés et l'engouement des citoyens, d'une part, la vulnérabilité et le fractionnement du réseau, d'autre part, justifient facilement la création d'un lieu phare, dans l'esprit de la Maison des pratiques artistiques amateurs à Paris. Comme l'indique le Plan d'action, ce centre offrirait « aux artistes amateurs une gamme d'expériences de création novatrices et de haut niveau dans chacune des disciplines artistiques ». Ce centre constituerait également un lieu de ressourcement pour les formateurs.

⁴ Culture Montréal, Mémoire sur la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal, 2016, page 29.

Projet Montréal s'en est également inspiré dans son programme électoral en vue de l'élection de novembre 2017.

*Une vitalité culturelle exemplaire*⁵

Faire de la citoyenneté culturelle une valeur montréalaise

e) Valoriser la pratique de l'art amateur (chorales, troupes de théâtre, arts visuels, etc.) en lui faisant une place dans les maisons de la culture et autres équipements municipaux.

f) Créer un centre de l'art amateur et du loisir, central et facilement accessible.

À quoi ce projet pourrait-il ressembler ?⁶

Le Centre de la pratique artistique amateur (CPAA) serait un lieu multidisciplinaire et multifonctionnel. Ses activités seraient structurées autour de cinq fonctions principales :

1. La pratique artistique amateur
2. La diffusion des œuvres réalisées par les artistes amateurs
3. La concertation des individus et des organismes du milieu du loisir culturel
4. La formation des intervenants en loisir culturel
5. La médiation culturelle.

Il comprendrait, entre autres :

- une salle de spectacle;
- deux salles d'exposition;
- des salles pour la formation;
- des locaux administratifs et des salles de réunion.

⁵ Projet Montréal, programme 2017, section 1.28

⁶ Les réflexions qui suivent s'inspirent d'un document publié par le Patro Le Prévost en 2014.

Il pourrait également abriter :

- des locaux pour la pratique de la danse, des arts visuels, de la musique et du théâtre amateur;
- un studio multimédia.

Le conseil d'administration du CPAA serait composé de représentants des parties prenantes: principalement les arrondissements et des organismes représentatifs du milieu.

Par ailleurs, ce projet ne peut avoir de succès que s'il fait partie d'une stratégie plus large visant à valoriser le loisir culturel et la pratique artistique amateur. Il doit constituer une véritable priorité politique et budgétaire; le milieu du loisir n'est pas un milieu riche: il ne saurait donc être question de financer le CPAA, en tout ou en partie, à partir des crédits actuellement affectés aux besoins locaux.

S'il est indispensable d'inventer un modèle qui convient à la réalité montréalaise, il est tout de même utile de savoir que des précédents existent déjà. Par exemple, la Maison des pratiques artistiques amateurs a pignon sur rue à Paris depuis 2008⁷.

→ Première recommandation

Culture Montréal recommande à la Ville de tirer les conclusions de sa Politique de développement culturel, en se donnant un plan d'action qui accorde priorité à la valorisation — sous toutes ses formes — du loisir culturel et de la pratique artistique amateur.

→ Deuxième recommandation

Culture Montréal recommande que la Ville de Montréal examine en profondeur l'hypothèse de doter Montréal d'un Centre de la pratique artistique amateur, qui consoliderait le réseau, mettrait en valeur la diffusion des œuvres et faciliterait le recrutement et la rétention des formateurs.

⁷ www.mpaa.fr

3.2 Les infrastructures

Le Diagnostic de 2012 établit de manière convaincante que la mise à niveau — autant des immeubles que des équipements disponibles aux fins de loisir culturel — constitue un véritable enjeu, qui doit faire l'objet d'un investissement spécifique et pérenne.

Mais au cours des dernières années, une nouvelle problématique s'est ajoutée et rend cette question des infrastructures beaucoup plus complexe. Les besoins en locaux des commissions scolaires amènent celles-ci à reprendre possession d'immeubles qui abritaient autrefois des écoles, mais qu'on croyait réaffectées indéfiniment à des fonctions socioculturelles ou sociocommunautaires.

En effet, au cours des années '80 et '90, plusieurs écoles sont devenues excédentaires. Quelques-unes ont été vendues et sont principalement devenues des immeubles résidentiels, alors que les autres ont comblé des besoins divers dans les quartiers; elles ont dans ces cas été confiées à des organismes à but non lucratif. Cette reprise de possession par les commissions scolaires, nous en sommes convaincus, n'est pas un phénomène temporaire: elle va plutôt affecter durablement les besoins en locaux publics.

Dans l'équilibre et «l'efficacité» d'une vie de quartier, chaque élément est important: les écoles, les centres de la petite enfance, le centre communautaire, le centre de loisirs, la bibliothèque, le CLSC, et ainsi de suite. Il n'est pas obligatoire de traiter chacun de ces besoins dans des immeubles distincts; dans plusieurs cas, il est envisageable que plus d'une fonction cohabite dans le même immeuble.

L'école doit aussi être au service de la population avoisinante à des fins communautaires et culturelles, le soir, les fins de semaine et l'été. Il faut revoir la pratique qui consiste à refuser de mettre en commun les équipements parce qu'ils ne relèvent pas de la même administration. (...) En contrepartie, les bibliothèques, les parcs et d'autres équipements du voisinage doivent être accessibles pour les activités scolaires. (...) Il y a lieu de dresser un inventaire qualitatif, de prendre en compte les avis des citoyens et d'experts et de définir les lignes directrices pour la ville et par quartier.⁸

⁸ Quel avenir pour les écoles montréalaises? – Dinu Bumbaru et André Lavallée, pour la commission Cadre de vie de Culture Montréal, Le Devoir, 25 mai 2018

En conséquence, nous ne partons pas de l'hypothèse que, de manière mécanique, de nouveaux centres de loisirs doivent être construits lorsque des besoins ne sont pas comblés. Nous croyons plutôt que la Ville, si ce n'est déjà fait, devrait entreprendre avec ses partenaires une réflexion en profondeur et en faire un sujet de discussion publique, notamment dans le cadre des travaux des commissions du Conseil.

→ Troisième recommandation

Culture Montréal recommande que la Ville de Montréal reconnaisse la vétusté de nombre de ses installations en matière de loisir et en fasse une priorité dans son Programme triennal d'immobilisations, en vue de combler ce déficit d'investissement et d'offrir aux citoyens des infrastructures de qualité.

→ Quatrième recommandation

Culture Montréal recommande que la ville de Montréal, de concert avec le gouvernement du Québec, les commissions scolaires et ses autres partenaires institutionnels, entreprenne et mène à terme une réflexion stratégique à la fois sur l'utilisation optimale des locaux publics et, par conséquent, sur les besoins non comblés, et consulte par la suite les parties prenantes et la population montréalaise.

4. CONCLUSION

Il est rare que les autorités publiques prennent le temps de se pencher sur la réalité du monde du loisir et sur les défis auxquels il est confronté. Nous félicitons donc les membres de la Commission de s'attaquer à cette tâche.

Il va de soi que les enjeux identifiés dans notre mémoire ne représentent qu'une partie de la réalité et que plusieurs autres doivent être soulevés et trouver réponse au cours de cet exercice de consultation.

Dans le cadre de cet exercice, nous avons voulu rappeler que le loisir, et particulièrement le loisir et la pratique artistique amateur, ont un impact et une portée sociale qui vont bien au-delà du plaisir et du bien-être qu'ils procurent aux personnes qui s'y adonnent.

Par ailleurs, nous sommes conscients que notre quatrième recommandation dépasse le cadre de la démarche de votre commission. Elle concerne aussi des préoccupations portées dans d'autres commissions et, plus largement, à l'échelle de la Ville.

C'est possiblement dans le cadre de la réflexion sur le prochain plan d'urbanisme qu'il faudra l'aborder. Mais la situation actuelle est devenue suffisamment préoccupante pour qu'elle soit prise en charge dans une optique qui place l'intérêt des citoyennes et des citoyens au centre de l'équation.